

Propriétaires forestiers publics et privés, participez à la naissance d'une filière bois d'œuvre du Pin d'Alep !

ORDRE DU JOUR DE LA FORMATION

Le 13/11/2019 – Vauvenargues

9h30 – 16h00

Objectifs : Appréhender les intérêts d'une construction en bois local pour ma commune et pour mon territoire ● Identifier les étapes clés permettant de construire en Pin d'Alep ● Comprendre l'importance d'une sylviculture dynamique du pin d'Alep

9h15 – 9h30 : **Accueil des participants**

9h30 – 9h45 : **Ouverture et présentation de la formation**

9h45 – 10h00 : **Rôle et responsabilités de chacun**
Intervenant : Jean-Brice Cordier (Communes forestières)

10h00 – 10h40 : **Mise en situation : Fournir le Pin d'Alep pour une construction**
▪ Les étapes clés
▪ S'entourer d'organismes compétents
Intervenant : Jean-Brice Cordier (Communes forestières)

– PAUSE – 10 min

10h50 – 11h20 : **Une ressource disponible et mobilisable**
▪ Identification de la ressource
▪ Tri des bois en fonction de leur qualité
Intervenant : Olivier Chandieux (Alcina), ONF et Communes forestières.

11h20 – 12h00 : **Comment augmenter la ressource bois d'œuvre de cette essence ?**
▪ Utiliser une sylviculture adaptée
▪ Réalisation de travaux d'amélioration
Intervenant : Olivier Chandieux (Alcina)

– REPAS –

14h00 – 16h00 : **Visite de travaux d'amélioration en forêt**
Intervenant : Olivier Chandieux (Alcina)

16h00 : **Clôture de la formation**

PARTICIPATION FINANCIERE

Elus des communes adhérentes à jour de leur cotisation : la formation est un service auquel donne droit l'adhésion. Seul le paiement de la cotisation annuelle est demandé.
L'association des Communes forestières des Bouches-du-Rhône prend ainsi en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation (repas inclus).

Elus des communes non à jour de leur cotisation :

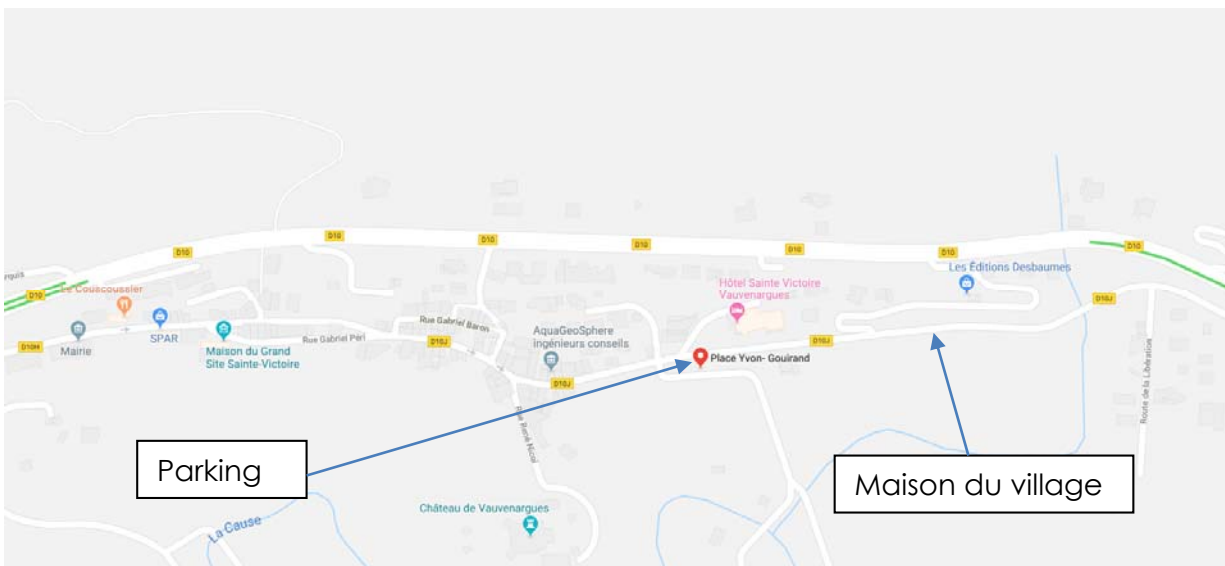
Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais d'un montant forfaitaire de **50 euros** est demandée (repas inclus).

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'Intérieur. La participation demandée (aux non adhérents) peut être prise en charge par la ligne formation du budget des communes, conformément au droit à la formation des élus régi par les articles L2123-12 et suivant du code général des collectivités territoriales.

LIEU DE LA FORMATION

Salle de la maison du Village

Avenue des Maquisards
13126 VAUVENARGUES



COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :
Julien LOPEZ au 06.37.23.79.93

Cette formation a reçu le soutien de :





Propriétaires forestiers publics et privés, participez à la naissance d'une filière bois d'œuvre du Pin d'Alep !

Le 13/11/2019 – Vauvenargues (13)

Bulletin réponse

NOM : PRÉNOM :
COMMUNE/ORGANISME :
FONCTION :
ADRESSE :
TEL : FAX : Mail :

PARTICIPERA

NE PARTICIPERA PAS

À la formation du **13/11/2019**

SERA ACCOMPAGNÉ(E) DE

NOM : PRÉNOM :
FONCTION :

NOM : PRÉNOM :
FONCTION :

NOMBRE DE REPAS A PREVOIR :

*Merci de nous renvoyer ce bulletin de nous confirmer votre participation par e-mail
à inscription@communesforestieres.org ou par fax au 04 42 51 03 88
avant le 07 novembre 2019*